

Section 3.—Statistique des institutions*

Depuis 1930, le Bureau fédéral de la statistique recueille dans tout le Canada, en collaboration avec les autorités provinciales et par l'intermédiaire du recensement des institutions, des statistiques à l'égard des hôpitaux, sanatoriums et institutions pour maladies mentales. Afin de donner un bref aperçu de la situation des hôpitaux au Canada, la présente section offre des tableaux fondés sur des données puisées aux publications annuelles du Bureau fédéral de la statistique sur la statistique des institutions. Des renseignements sont aussi recueillis tous les cinq ans à l'égard des institutions de charité et de bienfaisance. La statistique la plus récente de ces deux groupes date de 1946; elle figure respectivement à la p. 305 de l'édition de 1950 et à la p. 323 de l'édition de 1948-1949 de l'*Annuaire*.

Pour fins de statistique, les hôpitaux sont divisés en trois groupes principaux d'après la classe de malades auxquels leurs portes sont ouvertes: hôpitaux publics qui acceptent tous les malades, sans égard à leurs ressources; les hôpitaux fédéraux, sous la direction de trois ministères du gouvernement fédéral, qui s'occupent de certains groupes de citoyens; et les hôpitaux privés réservés habituellement aux malades payants.

Les hôpitaux publics peuvent se subdiviser en deux groupes suivant le séjour plus ou moins long qu'y font les malades. Les hôpitaux pour maladies aiguës constituent le premier groupe et les hôpitaux pour maladies chroniques, les institutions pour maladies mentales et les sanatoriums de tuberculeux forment le second. Les hôpitaux où les malades font un séjour relativement court, c'est-à-dire les hôpitaux pour maladies aiguës, se subdivisent encore en hôpitaux généraux et spéciaux selon le genre de soins médicaux. Les hôpitaux spéciaux comprennent les hôpitaux pour maladies contagieuses, les hôpitaux de femmes, d'enfants, de convalescents, les hôpitaux de la Croix-rouge et les hôpitaux non classés.

Au tableau 1 figure le nombre d'hôpitaux au Canada en 1948, par province et selon le genre. Un meilleur aperçu de l'importance relative des facilités des hôpitaux canadiens est donné au tableau 2, qui fait la répartition des lits en 1948, par province, selon le genre d'hôpital. La comparaison des deux tableaux permet de voir l'importance relative des hôpitaux de différents genres.

Pour bien comprendre ces tableaux, il faut tenir compte de deux éléments importants. A noter, d'abord, que la capacité en lits est le nombre de lits prévu au plan de l'hôpital. Elle est calculée d'après l'aire normale par lit, laquelle n'est pas uniforme dans tout le pays. La capacité en lits n'est pas nécessairement, ni habituellement, identique au nombre de lits installés. En l'utilisant, on élimine l'encombrement, qui nuit à certains genres d'études statistiques. Le nombre de lits installés ne figure pas à la présente section mais est donné dans des publications spéciales. On peut le comparer avec les chiffres de la capacité en lits pour obtenir une idée de l'encombrement des hôpitaux.

A retenir aussi que plusieurs institutions fournissent en outre des soins différents de ceux de la catégorie où elles sont rangées. Les tableaux qui suivent peuvent donner lieu à un gros malentendu mais on y a pourvu aux tableaux 1 et 10. Le tableau 1 donne le nombre d'annexes réservées aux tuberculeux dans les hôpitaux publics tandis que le tableau 10, qui fait la ventilation détaillée de la capacité en lits des institutions pour tuberculeux, en donne la capacité en lits.

* Sauf indication contraire, la présente section a été révisée à la Section des institutions de la Division de la santé et du bien-être, Bureau fédéral de la statistique.